

BAIL DE LOCATION À USAGE DE RÉSIDENCE SECONDAIRE

Entre les soussignés :

Le Bailleur :

Nom / Société : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Le Preneur :

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Article 1 – Désignation des locaux

Le bailleur loue au preneur le logement situé à :

_____, composé de __ pièces principales, destiné à l'usage exclusif de résidence secondaire.

Article 2 – Durée du bail

Le présent bail est consenti pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du _____. Chaque partie peut y mettre fin par un préavis de trois mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3 – Usage des lieux

Le preneur s'engage à utiliser les locaux loués exclusivement comme résidence secondaire, sans y établir sa résidence principale. Toute modification d'usage est interdite sans accord écrit du bailleur.

Article 4 – Loyer et charges

Le loyer mensuel est fixé à _____ euros, payable d'avance le premier jour de chaque mois. Les charges récupérables sont évaluées à _____ euros par mois, incluant notamment les frais suivants : _____. Le preneur s'engage à régler le loyer et les charges aux échéances convenues.

Article 5 – Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie d'un montant de _____ euros est versé par le preneur lors de la signature du bail. Ce dépôt garantit l'exécution des obligations locatives et sera restitué dans un délai maximum de deux mois après la restitution des clés, déduction faite des éventuelles réparations ou sommes dues.

Article 6 – Entretien et réparations

Le preneur prendra à sa charge l'entretien courant des locaux loués. Les réparations locatives sont à sa charge. Le bailleur est responsable des réparations autres que locatives et de la garantie de jouissance paisible des lieux.

Article 7 – État des lieux

Un état des lieux contradictoire sera établi lors de la remise des clés et à la restitution des locaux. Ce document fera foi en cas de litige.

Article 8 – Assurance

Le preneur s'engage à souscrire une assurance multirisque habitation couvrant les risques locatifs, et à en justifier annuellement auprès du bailleur.

Article 9 – Résiliation

En cas de non-respect des clauses du présent bail, notamment le paiement du loyer ou le changement d'usage, le bailleur pourra résilier le contrat après mise en demeure restée infructueuse.

Article 10 – Litiges

Tout différend relatif au présent bail sera soumis aux tribunaux compétents conformément à la législation française en vigueur.

Le Bailleur

Le Preneur

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://lettre-modeles.com/bail-residence-secondaire/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://lettre-modeles.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.